

## Compte rendu du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 à St Front.

En préambule à cette séance, Jean-Marc Fargier, Président, a tenu à féliciter nos deux conseillers départementaux, réélus avec brio : Philippe Delabre pour le canton du Mézenc et Raymond Abrial pour celui de l'Emblavez-Meygal.

La réunion se recentre ensuite sur un ordre du jour plutôt chargé.

- ✚ **L'ensemble des décisions modificatives budgétaires**, présentées par André Defay sont adoptées à l'unanimité. Elles peuvent se résumer ainsi :

### Budget principal :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
D. 2188 autres immo	+ 5 627.00 €	
R 28041632		+ 5 627.00€
Total section d'investissement	+ 5 627.00 €	+ 5 627.00 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
D. 64131 rémunérations	+ 17 600.00€	
D.6811 dotations aux amortissements	+ 5 627.00 €	
D.673 titres annulés	+125.00 €	
D .6168 autres primes assurance	- 5752.00€	
R.6419 remboursements sur rémunération du personnel		+ 15 000.00 €
R 7588 autres produits de gestion		+ 1 200.00€
R 773 mandats annulés		+ 1 400.00€
TOTAL Section fonctionnement	+ 17 600.00 €	+ 17 600.00€

### Budget annexe OM :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
D.678 autres charges exceptionnelles	+ 1 500.00 €	
R 7788 produits excep divers		+ 1 500.00€
TOTAL Section fonctionnement	+ 1 500.00 €	+ 1 500.00

Budget annexe de Colempce :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
D. 2135 installations générales	- 5 360.00 €	
R 28041632		- 5 360.00 €
Total section d'investissement	- 5 360.00 €	- 5 360.00 €

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
D.6811 dotations aux amortissements	- 5 360.00 €	
R 752 revenus des immeubles		- 5 360.00 €
TOTAL Section fonctionnement	- 5 360.00 €	- 5 360.00 €

Budget annexe station :

Section de fonctionnement	Dépenses diminution de crédits	Dépenses augmentation de crédits
D.6156 maintenance	- 800.00€	
D 658 charges diverses		+ 800.00€

- + **Passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.** La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon l'actuelle instruction comptable M14. Le Président propose une mise en œuvre de la M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est à noter que ce changement nécessitera un travail important des agents comptables, en interaction avec le trésorier et l'éditeur du logiciel financier.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir approuver le passage de la CCMLM à la nomenclature M57 à compter du Budget Primitif 2022. **(OK à l'unanimité)**

- + **Caution bancaire EHPAD de Laussonne.** L'association Foyer St Jean, gestionnaire de l'EHPAD de Laussonne envisage de réaliser des travaux de rénovation et de mise aux normes des locaux existants. Pour ce faire, elle doit contracter un emprunt pour un montant de 2 100 000 €.

Considérant l'intérêt public de cette opération, le conseil communautaire donne son accord de principe pour la garantie de cet emprunt, à hauteur de 425 000€. **(OK à l'unanimité)**

- ✚ **Subvention aux associations. (1 voix contre, 3 abstentions)** Le conseil communautaire, après étude du tableau de répartition des subventions pour 2021, souhaite la création d'une commission spécifique afin d'examiner à nouveau certains dossiers et de conserver la possibilité de modifier la répartition proposée. En conséquence, le conseil communautaire :

- Valide le versement, dans un premier temps, à chaque association, **de 50% des montants proposés**
- Dit qu'une révision des montants affectés sera effectuée en septembre 2021 et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Souhaitent participer à cette commission spécifique les élus suivants : Annie Maute, Agnès Mourlevat, Thierry Leclerc, Francis Delmas, Fabien Chabanes.

- ✚ **Ecole de la nature** : La proposition inscrite à l'ordre du jour (poursuite de la gratuité des loyers) n'est plus d'actualité. En effet, le Président informe le conseil que l'association « école de la nature » souhaite quitter les locaux de Colempce au 1<sup>er</sup> octobre prochain. La communauté de communes ayant consenti des efforts financiers importants, cette décision provoque la déception des élus communautaires.

**Tarifs école de musique année 2021/2022** : Compte tenu des aléas liés à la crise sanitaire, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs de l'école de musique à la rentrée de septembre ; il valide également la création de « cours à la carte » et adopte la tarification supplémentaire suivante :

- Forfait **5 cours** de 30 minutes : 115€ pour les ressortissants de notre territoire et 230 € pour les personnes domiciliées hors communauté de communes.
- Forfait de **10 cours** de 30 minutes : 230 € pour les ressortissants CCMLM et 460 € pour les personnes hors CCMLM.

#### ✚ Décisions relatives au personnel

- Contrat de projet : **Le Président propose à l'assemblée délibérante de créer un emploi non permanent** dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet suivant : Dispositif conseiller numérique France Services, pour une durée de 2 ans soit du 12 juillet 2021 au 11 juillet 2023 inclus. **(OK à l'unanimité)**
- Avancements de grade : le conseil communautaire valide les 5 avancements de grade proposés et la suppression des 5 anciens grades. **(OK à l'unanimité)**
- Charte du télétravail : Le Président rappelle que, pendant la période de crise sanitaire, le recours au télétravail a permis de participer à une démarche de prévention du risque d'infection en limitant les déplacements et la densité des agents dans les locaux de la

communauté de communes. Pendant cette période, le télétravail a été pratiqué de manière informelle, au grès de la situation sanitaire.

Conformément à la législation, il convient donc désormais de fixer les modalités d'exercice du télétravail au sein de la CCMLM et le Président propose d'adopter la charte du télétravail (transmise aux élus). Cette charte a été validée en comité technique du 04 juin 2021. L'instauration du télétravail est proposée à titre expérimental pour l'année 2021. **(4 abstentions)**

- Compte épargne temps : Il appartient à l'organe délibérant d'organiser les règles d'ouverture et de fonctionnement du compte épargne temps, après avis du comité technique. Par exception à la règle de l'annualité des congés, le compte épargne temps permet à l'agent qui le demande d'accumuler des droits à congés rémunérés afin de les prendre ultérieurement. Le conseil communautaire entérine les propositions validées en comité technique **(unanimité)**.
- Postes animateur ALSH et Direction crèche. 2 emplois permanents ont été créés en juillet 2020 (1 éducateur jeunes enfants à temps complet et 1 adjoint animation à 23 heures hebdo). Ces 2 postes ont été pourvus par le recrutement d'agents contractuels. Suite au départ des 2 agents en fonction, le conseil communautaire mandate le Président pour le remplacement de ces 2 personnes. **(unanimité)**
- Recrutements école de musique. Année scolaire 2021/2022. La situation sanitaire et ses multiples rebondissements rendent difficile la détermination d'heures prévisionnelles précises pour la prochaine rentrée. Ce manque de visibilité est la conséquence de la perturbation des cours engendrée par l'épidémie de Covid 19 pendant l'année scolaire 2020/2021. En conséquence, le conseil communautaire autorise le Président à recruter des enseignants dans la limite d'un volume horaire de 63 h (hors heures agents titulaires) pour la prochaine rentrée. **(unanimité)**

#### **Tourisme :**

- Validation de l'achat de 6 vélos « debouts » et 6 trottinettes (unanimité) et validation de la convention à intervenir avec l'EPIC (1 abstention)
- Renouvellement du marché de la station trail. En 2016 la Communauté de communes du Mézenc avait été désignée comme chef de file et donc maître d'ouvrage de la convention « station trail » en lien avec trois autres EPCI : Le Haut-Lignon, Montfaucon et Val d'Eyrieux. Le marché signé est arrivé à son terme et il s'avère nécessaire de renouveler la convention. Tous les territoires seront signataires et devront payer leur participation. Pour mémoire le coût pour la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal est de 1 125€ HT. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer cette nouvelle convention. **(unanimité)**

**Habitat :**

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : La communauté de communes conduit actuellement un programme « habiter mieux » en partenariat avec l'ANAH. Le diagnostic du PLUI en cours souligne l'importance du parc « propriétaires occupants » sur notre territoire ainsi que l'ancienneté du parc de logements. 66% des logements ont plus de 30ans (dont 40% de plus de 50ans). La mise en place d'une OPAH paraît évidente. Préalablement, il est nécessaire de conduire une étude pré-opérationnelle qui doit réaliser un diagnostic précis sur l'habitat, définir les enjeux et permettre l'élaboration d'une stratégie opérationnelle en lien avec les outils offerts par le dispositif d'OPAH : rénovation énergétique des logements, lutte contre l'insalubrité, adaptation des logements à la perte d'autonomie, actions ciblées sur les propriétaires bailleurs. Le conseil communautaire autorise le Président à lancer une consultation afin de conduire l'étude pré-opérationnelle. **(unanimité)**

**Urbanisme :**


- Place de l'éolien et du photovoltaïque dans le cadre du PLUI

Suite aux différents échanges, il est proposé d'adopter les principes suivants, dans le cadre du PLUI : **(1 abstention)**

- Favoriser et encourager le photovoltaïque sur les bâtiments publics et privés
  - Privilégier l'utilisation du foncier déjà artificialisé et dégradé (installations de stockage de déchets, anciennes carrières, aires de stationnement)
  - Pas de projet photovoltaïque au sol sur les zones agricoles en l'absence de projet mature ayant fait l'objet d'une étude d'impact environnementale.
  - Si une commune a un projet de photovoltaïque au sol viable et si l'ensemble des services de l'Etat et autres organismes compétents pour statuer ont émis un avis favorable, la communauté de communes lancera une mise en compatibilité du PLUI
  - Eolien: limiter le développement de l'éolien aux parcs existants en permettant leur développement (évolution/ régénération)
- Approbation de la modification simplifiée du PLU De Lantriac. (unanimité)

**Petite enfance/enfance/jeunesse. (unanimité)**

- Validation des séjours supplémentaires proposés par nos accueils de loisirs et révision de certains tarifs (à la baisse)
- Validation des modifications concernant le règlement de fonctionnement des multi-accueils.

 **Divers : (unanimité)**

- Acquisition d'une parcelle de 762 M2 pour l'élargissement de la voirie d'accès à la future zone d'activité de St Julien Chapteuil.
- Signature d'un protocole d'engagement/convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique avec la Préfecture.
- Adoption de la modification des statuts du Sictom Emblavez Meygal.

En fin de séance, M Béhar, élu de la commune de St Julien Chapteuil, attire l'attention des élus sur les prochaines rencontres « mobilité » organisées avec des fonctionnaires régionaux, et des personnes de divers horizons .

**La séance est levée à 22h40.**